

Une des premières causes que jugea la Rote fut précisément celle d'un ouvrier. " Je suis persuadé, vint-il dire à l'Officialité de Paris, que mon mariage est nul. Ma femme est folle. Elle l'était sûrement déjà au moment de notre mariage. Je ne veux pas reprendre ma liberté sans un jugement de l'Eglise. Mais je suis hors d'état de faire aucune dépense..." Il n'en eut à supporter aucune. On lui donna à Rome un des tout premiers avocats. Et le tribunal conclut, en effet, à la nullité du mariage.

Actuellement, sur une dizaine de causes pendantes devant la Rote, il y en a trois qui sont engagées sous ce régime de la gratuité absolue."

La démonstration était topique. Elle ajoutait même un trait tout actuel à la grande thèse de Bossuet sur l' " éminente dignité des pauvres dans l'Eglise ". Les riches, pas plus que les pauvres, n'obtiendront jamais que l'Eglise brise par le divorce un lien conjugal véritable. Mais quand il y a lieu de croire à la nullité d'un mariage, l'Eglise offre ses juges aux pauvres aussi bien qu'aux riches...

(De la Croix).

* * *

ANGLETERRE : *Conversion de deux Abbayes bénédictines protestantes à l'Eglise catholique.*—L'article suivant a paru dans le *Tenby and County News*, journal hebdomadaire de Tenby, Pembrokeshire, Pays de Galles, dans le numéro du 26 février 1913 :

" Samedi dernier, Tenby apprit inopinément que la communauté bénédictine de l'île de Caldey, près Tenby, avait résolu d'entrer dans l'Eglise romaine. La déclaration officielle suivante a été publiée depuis et explique le motif de cette décision : " Depuis plus d'un an, les Bénédictins de Caldey ont été en correspondance avec l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque d'Oxford, en vue de choisir ce dernier comme visiteur épiscopal de la communauté. La correspondance a maintenant pris fin, parce que la communauté ne peut pas, en conscience, accepter les conditions que l'évêque a cru devoir lui imposer, avant d'accepter la charge de visiteur. Ces conditions, si elles étaient acceptées, seraient pour la communauté, un reniement implicite de la foi et des prati-